



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le lundi 28 octobre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal convoqués le 22 octobre 2024, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Loetitia DIFRAYA, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Jean-François TRAINSON, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Floriane MARINA, Stéphanie AK, Damien COCHARD, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoirs : 3 Christine BERENGUER a donné pouvoir à Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR.

Absents non représentés : 0

Votants : 27 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2024-55 Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, avec obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre 2024, fixant à six le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le dépôt d'une seule liste conduite par M. Christophe DAMOUR ;

Considérant le scrutin à bulletin secret ;

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 27

Bulletins blancs : 10

Bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Liste conduite par Christophe DAMOUR : 16 voix (seize voix).

La liste « Christophe DAMOUR », a obtenu la majorité absolue des suffrages.

Sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1^{er} Adjoint au Maire : M. Christophe DAMOUR

2^{ème} Adjointe au Maire : Mme Christine BERENGUER

3^{ème} Adjoint au Maire : M. Jean-Michel BIZET

4^{ème} Adjointe au Maire : Mme Ajete DESLIS

5^{ème} Adjoint au Maire : M David GUIOT

6^{ème} Adjointe au Maire : Mme Liliane DALONNEAU

Le procès-verbal d'élection est joint à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 28 octobre 2024,

Le Maire,

Christian DRUELLE.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).